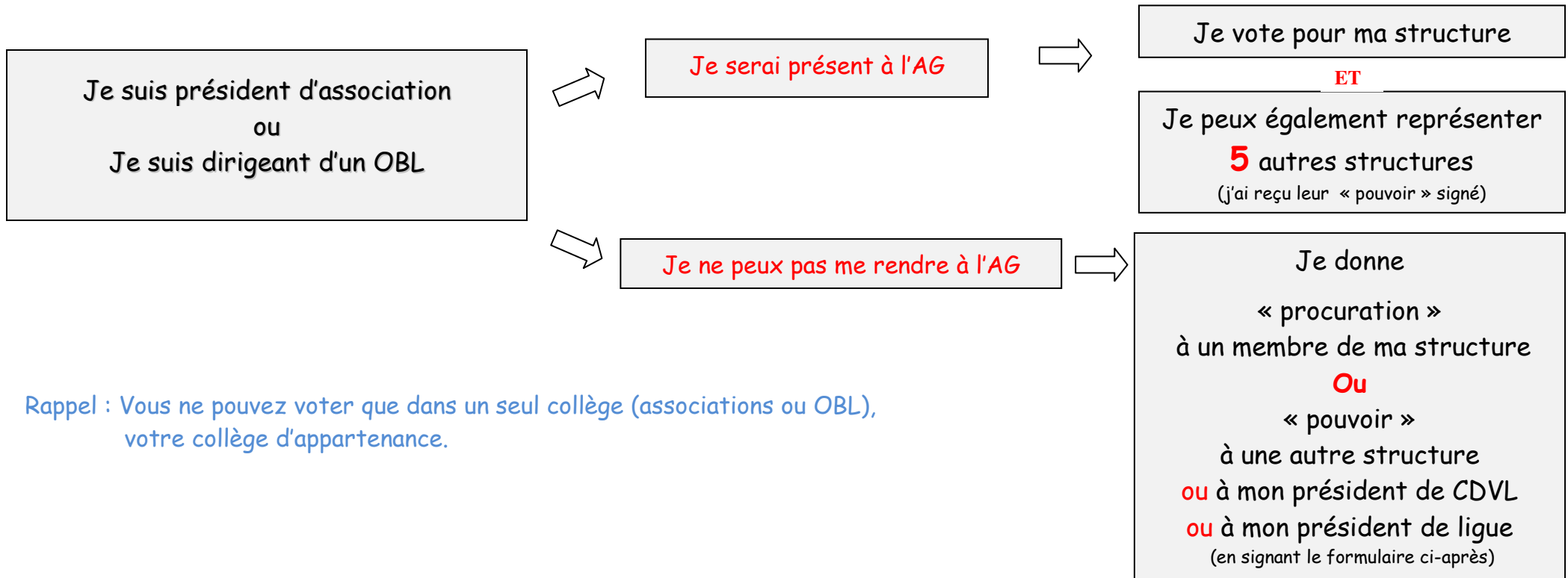
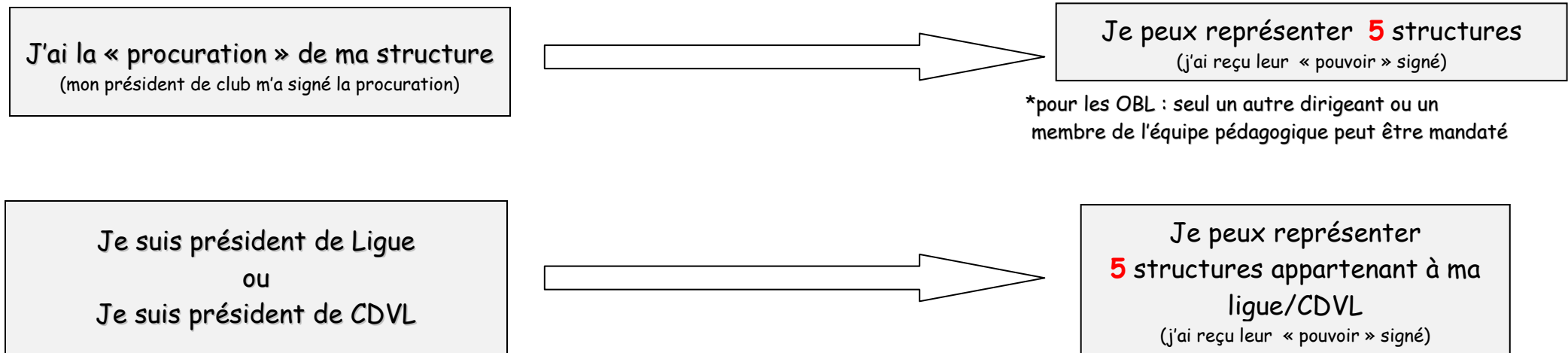




PROCURATION OU POUVOIR Assemblée générale mars 2010



Rappel : Vous ne pouvez voter que dans un seul collège (associations ou OBL), votre collège d'appartenance.





PROCURATION OU POUVOIR Assemblée générale mars 2010

JE SOUSSIGNE(E)
PRESIDENT(E) DE L'ASSOCIATION OU DIRIGEANT DE L'OBL.....

AFFILIE(E) A LA F.F.V.L. SOUS LE N°.....

DONNE « PROCURATION »

A MONSIEUR OU MADAME LICENCIE(E) FFVL 2010 n° DANS MON CLUB OU OBL

DONNE « POUVOIR »

A L'ASSOCIATION AFFILIEE OU L'OBL AGREE SOUS LE N°

A MON CDVL - n°

A MA LIGUE

POUR ME REPRESENTER A L'AG DE LA F.F.V.L. DE MARS 2010.

SIGNATURE OBLIGATOIRE
DU PRESIDENT OU DU DTE
« Bon pour procuration ou pouvoir »